

# Vacances d'Été 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Somme Sud-Ouest**

du 10 au 28 juillet

Horaires d'accueil : 7h30 -18h30

3 - 17 ans

DATE DE DÉPÔT :

.....

## ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE **GAUVILLE**



INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

06 44 13 18 42

Feuillet d'inscription - Gauville / Vacances d'Été 2023

Document à compléter et à retourner à la direction de l'accueil de loisirs  
pour le 28 juin 2023, date limite, sous réserve de places disponibles.

[acm.gauville@cc2so.fr](mailto:acm.gauville@cc2so.fr)

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier d'inscription est incomplet : fiche sanitaire + pièces obligatoires + flyer.

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tel : N° allocataire CAF :

Adresse mail :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge de l'enfant :

Classe :

## Complétez le tableau pour inscrire votre enfant

Merci de cocher les cases correspondant à vos choix

Semaine du 10 au 14 juillet	Inscription à la journée avec repas	Semaine du 17 au 21 juillet	Inscription à la journée avec repas	Semaine du 24 au 28 juillet	Inscription à la journée avec repas
Lundi 10 juillet		Lundi 17 juillet		Lundi 24 juillet	
Mardi 11 juillet		Mardi 18 juillet		Mardi 25 juillet	
Mercredi 12 juillet		Mercredi 19 juillet		Mercredi 26 juillet	
Jeudi 13 juillet		Jeudi 20 juillet		Jeudi 27 juillet	
Vendredi 14 juillet	Férié	Vendredi 21 juillet		Vendredi 28 juillet	

Signature du responsable légal :

si vous ne savez pas comment apposer votre signature numérique, entrez votre nom ci-dessous

## TARIFS - Gauville / Vacances d'Été 2023

Tarifs à la journée par Quotien Familial	Journée / Repas compris	Journée / Repas compris pour les familles bénéficiaires CAF
Quotien Familial de 0 à 550 €	8.10 €	4.60 €
Quotien Familial de 551 à 649 €	8.70 €	5.20 €
Quotien Familial de 650 à 900 €	9.30 €	5.80 €
Quotien Familial de 901 € et plus	9.9 €	

Inscription possible à la journée. Le montant du repas de 3.80€ est compris dans le tarif journée.

3.50€ par jour de présence sont déduits pour les bénéficiaires de la C.A.F. dont le Quotien Familial est inférieur à 901 en octobre 2022.



Votre Caisse d'Allocations Familiales finance ce lieu d'accueil pour vos enfants